

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT QUATRE****Le 28 novembre 2024 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 21 novembre 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri (arrivé à 19h32), M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette (arrivée à 19h20), Mme PEYRARD Emilie, M. DESBENOIT Bernard, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain (arrivé à 19h17), M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41      Nombre de présents : 34      Nombre de votants : 40

Excusés : Mme PONCET Sylvie, Mme DUGELET Isabelle, M. VIODRIN Jérôme remplacé par Mme PEYRARD Emilie, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M. CHENAUD Fabrice, M. PALLUET Dominique.

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. JARSAILLON Philippe à M. VALORGE René, Mme JOLY Michelle à M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly à Mme CARRENO Mercédès, M. CHENAUD Fabrice à M. DESCAVE Guillaume, M. PALLUET Dominique à Mme VAGINAY Hélène.

Election d'un secrétaire de séance : M. MATRAY Jean-Luc (Belmont de la Loire).

**N°2024/N°180****OBJET : VALIDATION DU MARCHE DE LOCATION ET MAINTENANCE  
DES COPIEURS**

M. le Président précise qu'une consultation a été lancée pour la location et la maintenance des copieurs de Charlieu Belmont Communauté. A noter que cette consultation fait suite à une déclaration sans suite de la première publicité, lancée par simple consultation par mail du fait d'une sous-estimation du montant du marché.

En effet, les résultats de la première consultation étant d'un montant supérieur à 40 000 € HT, la procédure menée était erronée. Il convenait alors de relancer cette même procédure via la plateforme avec une publicité adaptée réglementairement.

Lors de cette deuxième publicité, le DCE (dossier de consultation des entreprises) a été sensiblement modifié sur 2 points :

Mise en adéquation du bordereau de prix unitaire avec le détail quantitatif estimatif avec la mention « location mensuelle » sur les 2 documents (sur la première, un document demandait une location mensuelle et l'autre, une location trimestrielle, ce qui pouvait induire en erreur les candidats)

Modification des caractéristiques techniques du copieurs de la future piscine = il est demandé un copieur basique selon les mêmes caractéristiques que celui de la médiathèque.

Le présent marché a pour objet :

- Location de cinq copieurs neufs immédiatement et un supplémentaire en 2025 (future piscine, livré dans un second temps)
- Mise en service
- Maintenance des matériels
- Fourniture des consommables correspondants.

- Formation des utilisateurs selon Plan de formation.

Compte tenu l'estimation prévisionnelle de 68 260.65 € HT pour la durée globale du marché, Charlieu-Belmont Communauté a effectué une nouvelle consultation sous forme de procédure adaptée selon les dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Conformément à l'article R. 2162-2 du code de la commande publique, l'accord-cadre mono-attributaire sera exécuté par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique.

Les prestations se décomposent en un lot unique.

Montant maximum du marché pour la durée globale du contrat : 75 000 € HT sur la durée totale du marché.

Aucune variante n'est autorisée.

L'accord-cadre ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative ou obligatoire.

Durée du marché :

Le présent marché est conclu pour une durée de : 4 ans fermes à compter de la date de début d'exécution prévue par le marché soit : du 6 janvier 2025 au 5 janvier 2029.

A l'issue des 4 ans, une nouvelle consultation sera relancée.

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient pondérés de la manière suivante :

N°	Description	Pondération
1	Prix	40
2	Valeur technique	50
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Performance d'utilisation de l'équipement (rapidité, adéquation avec nos besoins spécifiques, capacité machines, grammage papier nécessaire...) + Qualité des copies et scan (résolution, niveaux de couleurs, agrafes, nombre maximum de copie par équipement ...) + Risque de bourrage limité et accessibilité circuit papier + Facilité remplacement cartouche de toner = /20</li> <li>- Gestion des interventions d'urgence (pannes...) et gestion et procédure de commande des fournitures et consommables (automatique et à la demande)= /15</li> <li>- Niveau sonore et encombrement des équipements (dimensions)= /4</li> <li>- Formation des utilisateurs et simplicité du tableau de bord= /6</li> <li>- Espace client dédié= /5</li> </ul>	
3	Respect de l'environnement	10
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des emballages de cartouches et autres accessoires (comment l'entreprise œuvre pour produire moins d'emballage et utiliser des matières recyclables pour ces derniers) =/4</li> <li>- Composition des encres de cartouches toner (politique de réutilisation des cartouches vides (remplissage, réemploi...)=/4</li> <li>- Toute politique environnementale développée dans la société pour réduire l'empreinte carbone et une gestion vertueuse des services rendus (notamment récupération et recyclage des pièces usagées et consommables...)=/2</li> </ul>	
Pondération totale des critères d'attribution :		100

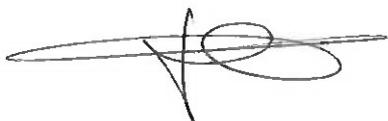
4 offres ont été analysées.

Vu l'avis de la Commission MAPA,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- retient la société IMAGE LASER COULEUR, sise 14, Quai du Canal – 42300 ROANNE, pour le marché de location et maintenance des copieurs de la collectivité, pour un montant estimé de 13 442,00 € HT pour un an, soit 53 768,00 € HT sur la durée globale du marché (4 ans) = 64 521,60 € TTC ;
- rappelle que le montant maximum du marché est de 75 000 € HT sur la durée totale du marché ;
- autorise M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du marché et tous les documents afférents ;
- dit que les dépenses et les recettes afférentes sont prévues en fonctionnement sur les budgets concernés.

Le Secrétaire de séance  
Représentant de la commune de Belmont de la Loire  
M. Jean-Luc MATRAY



Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20241128-2024-180-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2024  
Publication : 03/12/2024